



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le mardi, **4 décembre 2018 à 19 h, au Centre récréatif RDP, située au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**, la demande de dérogation mineure suivante :

Bâtiment résidentiel unifamilial situé au 9752, boulevard Gouin Est, sur le lot 1509802 du cadastre du Québec, district de La Pointe-aux-Prairies

L'objet de cette demande est de permettre un bâtiment ayant une hauteur de deux (2) étages sur un minimum de 55 % de la largeur de sa façade, au lieu de 60 % (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel que modifié, article 100).

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Montréal, le 13 novembre 2018

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka, LL.M., OMA

Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat